

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AOUT 2022**

Délibération n° 2022-05-56

Date de la convocation : 23 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de procurations : 3
Votes : 23

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Le trente août deux-mil-vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, ROCHETTE Yvette, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, DUCHAMP Françoise, SANTIAGO François, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, FAURE Pascal, LARGERON Olivier, LAROIX Laurence, BASTY Cécile, EBOLI Laure, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, ORIOL Jessica, MASSARDIER Alexandre

Procurations :

Michel TEYSSIER procuration à Jean Luc CHAVANA
Hélène BESSON procuration à Cécile BASTY
Jean-Pierre BASTY procuration à Alexandre MASSARDIER

Absents excusés :

Secrétaire : Jean-Luc CHAVANA

**OBJET : ETUDE D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION A LA REPUBLIQUE ET
AUX ENTREES D'AGGLOMERATION – CONVENTION CEREMA-
ANCT-COMMUNE**

Monsieur le maire rappelle que la commune avait confiée en 2017 une assistance à maîtrise d'ouvrage au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) pour l'élaboration d'un schéma global d'aménagement du centre-bourg préalable aux travaux d'aménagements. Se pose désormais la question d'aménager les entrées d'agglomération pour poursuivre la réalisation du schéma global. Par ailleurs, des questionnements se posent sur l'apaisement de la circulation de la traversée du hameau de la République.

Dans le cadre du programme Petite Ville de Demain (PVD), et conformément à la convention liant l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le Cerema et l'Etat, conclue en 2020, l'ANCT peut mobiliser les moyens du Cerema sur les projets des territoires qu'elle définit comme prioritaires pour répondre aux besoins d'accompagnement sur mesure des projets des collectivités. A ce titre, le besoin d'accompagnement de la Commune de Saint-Genest-Malifaux a fait l'objet d'une demande d'appui auprès de l'ANCT et a été retenu pour bénéficier d'une contribution du Cerema. C'est pourquoi, à la demande de l'ANCT, le Cerema assurera une mission auprès de la Commune de Saint-Genest-Malifaux dans les conditions définies dans le projet de convention joint en annexe.

Cette mission, d'un montant de 10 648,00 €, sera financée à hauteur de 50 % par le Cerema et à hauteur de 50 % par l'ANCT et débutera dès l'automne 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20220830-2022-05-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 01/09/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention qui était jointe en annexe et autorise le maire à la signer.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT GENEST MALIFAux, le 31 août 2022.

Le Maire
Vincent DUCREUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20220630-2022-05-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2022